

S.I.P.M.E.



Syndicat Intercommunal
pour la Protection du Massif de l'Estérel

Charte Forestière du Territoire Grand Estérel

Groupe de Travail Orientation C :

« Partager l'espace forestier du Grand Estérel » le 25 avril 2013

Compte-Rendu

Présents

Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel

M. J-P. JOURTAU – Mme G. CHAZAL

Commune de Bagnols-en-Forêt

M. O.CLEUZIOU

Commune de Mandelieu-la-Napoule

Mme. V.GILGEL-ATTIMON – M. P. DECAUX

Commune de Fréjus

M. A. ABBA

Commune de Roquebrune-sur-Argens

M.Y. GROSSO

Conseil général du Var

M. T. RAMPAL

Comité départemental de tourisme équestre

M. D. LEQUEU

Comité régional de tourisme équestre

Mme. R. CROZATIER

Fédération des chasseurs du VAR – GIC de l'Estérel

M. A.MILLANELLO

Office national des forêts Agence Alpes-Maritimes / Var

M. A.FREY

Association des Communes Forestières du Var

M. G. CORNILLAC

SNAM 06/83

M.S.SANDOVAL – M. F.DURAND

UDVN 83 – Club Alpin Français

M. J.J.BIANCHI

AMSLF Athlétisme

M.S.LOPEZ

FFME 83 – VAR SPORTNATURE

Mme. G. PARIZET

FORESTOUR

M.M. BIGATTI

OIT Bagnols et Motoclub Bagnolais

Mme. I. DE COULON

Guide Randonnées indépendante

Mme.L.LASALLE

Equipe projet**Office national des forêts**

Mme A. BLAIS M. S. LARDEUX

Centre régional de la propriété forestière P.A.C.A

Mme M. GAUTIER

Excusés**Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

M. C. LAUGIER

Conseil général du Var

M. P. FACQUET

Association des communes forestières des Alpes-Maritimes

Mme A. BLOM-RAQUIN

OIT Pays Mer Estérel

Mme. M. GARCIN ZAITER

FFC VAR

M. S.TOUCAS

UDVN 83

M. F. REMOND

Guide indépendante

Mme.M.UGHETTO

Rappel du périmètre : choix de 7 communes capables de se fédérer rapidement et avec des intérêts très forts sur le site, mais il existe une possibilité d'extension du site dans le futur.

Financement de l'étude : Maitre d'ouvrage = SIPME et les 2 communes des Alpes-Maritimes et le Conseil Régional et Etat.

Action C1 : Structurer l'offre d'accueil à l'échelle du territoire pour promouvoir un usage équilibré du massif forestier

- Manque de réflexion globale à l'échelle du territoire, donc nécessité de structurer l'offre d'accueil, de façon à mieux la répartir et offrir une meilleure lisibilité.
- Nécessité d'intégrer les initiatives existantes et de les rendre cohérentes. Des projets existants sur Roquebrune (commune voisine du territoire de la charte) qui seront à prendre en compte, dont certains sont portés par la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée il y a également sur Théoules le plan de gestion mis en place par le Conservatoire du littoral qui sera à intégrer et des initiatives sur Fréjus et Saint-Raphaël.
- **Nécessité de sortir de l'échelle communale pour réfléchir à l'échelle du massif.**

- **Impliquer dans cette réflexion les domaines viticoles** (qui peuvent se trouver sur des itinéraires à proposer), ça peut également être des partenaires financiers.
- Permettre l'initiative individuelle en éditant **une cartographie du massif** – sans inciter les gens à aller dans les endroits fragiles.
- Importance d'avoir des outils adaptés aux différents types de publics (randonneur ou guide de randonnée).
- **S'appuyer sur des accompagnateurs compétents** et formés pour faire découvrir le site, en particulier les secteurs sensibles, qui soient partenaires de la charte et relais du message que l'on veut porter.
- Dans la randonnée, se pose le problème de l'hébergement : **l'inexistence d'un réseau de gîtes bon marché est un frein.**

Moyens pour mettre en œuvre cette action :

Un groupe de travail qui regrouperait les fédérations, associations, les accompagnateurs, les comités départementaux, les gestionnaires de sites (CG 06, ONF, CG 83 - il y a un service randonnée), les communes.

Modalités : une commission de concertation, une cartographie, de la communication.

Action C2 : Réalisation d'une étude de fréquentation

- Il n'y a effectivement **pas de données quantitatives.**
- Des références sur les dispositifs à mettre en place ou sur les modalités de l'étude existent dans d'autres massifs.
- Pour compléter les approches quantitatives et qualitatives: avoir aussi des entretiens avec les professionnels, savoir pourquoi faire les gens viennent dans le massif, avec qui...
- **Ne pas se cantonner à la période estivale.**
- Intérêt de l'étude : connaître la fréquentation pour prendre les bonnes décisions selon les sites, pour la diminuer ou l'augmenter (en lien avec le schéma d'accueil).
- La fréquentation liée à l'activité de chasse est partiellement connue grâce aux camets de battue.
- Possibilité de compteurs routiers sur route départementale.

Porteurs : Direction des routes des conseils généraux, gestionnaires, institutionnels.

Action C3 : Améliorer la compréhension mutuelle entre les différents acteurs du massif (forestier, chasseur, apiculteurs, berger, promeneur...)

A. Mise en place d'actions favorisant la rencontre des différents acteurs

- Réfléchir à des journées où l'ensemble des acteurs se retrouvent pour une action menée en commun au cours de laquelle des échanges entre personnes auraient lieu.
- Il y a deux niveaux à prendre en compte : **pour les professionnels, organiser des journées d'échanges, autour d'une action commune, pour mieux se connaître** (très intéressants pour les accompagnateurs notamment – des exemples à suivre du côté du Parc du Mercantour), et **informer le grand public via des journées thématiques** (exemple de la journée de la laine et des bergers portée par un conseil général).
- Ne pas oublier également de partager entre acteurs (entre guides notamment) les connaissances liées à l'histoire du massif.
- **Penser aussi au public scolaire.**

B. Mise au point d'un calendrier des activités (pastoralisme, chasse, manifestations, courses)

- **Pour les activités individuelles, ce calendrier ne peut être obtenu.**
- Par contre, à l'inverse, le grand public pourrait être destinataire **d'une cartographie qui indiquerait à quel moment se pratique quelle activité sur quel site**. Cela pourrait être diffusé via internet et mis à jour régulièrement. Il s'agirait plus d'un agenda que d'un calendrier.
- Il faut que ce calendrier reste souple, pour certaines activités il est difficile de prévoir trop à l'avance et qu'il ne soit pas contradictoire avec la notion de partage de l'espace ;
- Le calendrier pourrait permettre **d'anticiper des conflits d'usages** et irait au contraire dans le sens d'un meilleur partage ;
- Ce calendrier peut être servir pour la programmation de grandes manifestations sportives, **on peut y faire figurer ce qui est facilement prévisible et cela joue aussi un rôle de communication sur les activités traditionnelles** qui ont lieu dans le massif (chasse, pastoralisme, apiculture, coupes de bois).
- Pour les manifestations sportives, le calendrier ne remplacerait pas les démarches administratives habituelles, mais serait une mise à disposition de l'information une fois que la date serait prévue.

Le porteur de cette action serait l'animateur de la charte, en lien étroit avec les gestionnaires et les organisateurs de manifestations et acteurs du territoire, il aura un rôle de centralisation de l'information, de mise en relation des acteurs. Il faudra quelqu'un pour gérer les conflits d'usages lorsqu'ils se présenteront.

Action C4 : Communiquer sur les activités pratiquées en forêt et sensibiliser, éduquer à la fragilité du massif

A. Amélioration de l'information sur site

- Des panneaux d'information semblent indispensables aux portes d'entrées (toutes, mêmes secondaires).
- Ils peuvent être complétés par **des panneaux de porter à connaissance**, portant sur des éléments à valoriser à condition qu'ils ne soient pas trop fragiles.

B. Edition et diffusion d'outils de communication adaptés

- Outils indispensables, ne serait-ce que pour les professionnels. Importance d'y trouver les informations sur les limites du site classé, du site Natura 2000, de la forêt domaniale afin de savoir quelle réglementation s'applique.
- Ces outils seraient l'agenda des pratiques et une carte
- Ne pas oublier **les accompagnateurs professionnels qui ont cette mission de relai d'un message, de diffusion de l'information**. Il faut **promouvoir l'information des professionnels et la randonnée accompagnée** : permet de résoudre les problèmes de conflits d'usages, de diffusion d'information, de protection. Faire savoir d'une façon ou d'une autre (badge, label, référencement sur le site internet) les accompagnateurs qui sont partenaires, qui se sont formés et tiennent un discours exact.

C. Dématérialisation de l'information

- Outil qui pourra être un document papier et également disponible sous forme informatique (document téléchargeable, QR code)
- L'avantage du QR code est sa discrétion, mais il doit être un complément d'information. L'information essentielle doit être accessible à tous (ex: le QR code peut permettre de diffuser des photos de paysages en hiver pour repartir la fréquentation).
- Ces outils pourraient être diffusés dans un lieu d'accueil qui soit propre au massif (pas lié à une commune, une sorte de « super Office de Tourisme »).
- **Mesurer l'intérêt de chacun des outils, du dématérialisé et du papier. Mais intérêt global pour que l'information soit mieux mise à dispo au public (**

D. Communication spécifique à destination des organisateurs de manifestations sportives

- Dans le cas d'organisation de manifestations, les contraintes sont déjà nombreuses, pas nécessaire d'en rajouter de façon systématique.
- Mais il est rare que soit fait a posteriori un contrôle du respect des règles. On pourrait envisager, dans le cadre de la charte, **d'établir un document de référence des bonnes pratiques avec un contrôle de leur respect a posteriori**.
- Ces bonnes pratiques iraient au-delà du « classique » en termes de qualité, on peut envisager des exigences élevées qui soient un bonus pour certaines manifestations, qui pourraient permettre de mettre en avant l'identité du territoire par la recherche d'une certaine qualité.
- **Un guichet unique pour les organisations de manifestations** pourrait être pertinent.

Action C5 Renforcer la surveillance du massif

- Il existe déjà des règles bien établies concernant la pénétration du massif (arrêté préfectoral).
- La surveillance en vue d'une éventuelle répression des mauvaises pratiques, suppose que les règles soient connues (règlement précis, affiché aux entrées du massif).
- Travailler à partir de l'existant: CCFF présents sur le territoire en été, gardes du conservatoire, des clubs, des associations auprès de qui faire de l'information préventive et qui ensuite pourraient donner un peu de leur temps pour faire des patrouilles d'information sur le massif.
- Informer les associations, les accompagnateurs, sur les personnes à prévenir lorsqu'un abus est constaté.
- La surveillance est peut-être le rôle de chaque gestionnaire,
- Difficulté d'envisager de nouveaux moyens à allouer à la surveillance, la charte peut apporter un plus sur la diffusion de l'information sur la réglementation, la formation des gardes et leur coordination.

Porteurs : CCFF, Conseils Généraux, ONF, DDTM, préfecture.

Orientation D : Mettre en place une gestion concertée du territoire grand Estérel.

Action D 1 : Animer la charte forestière

- L'animateur est indispensable.
- Il faut un animateur pour mettre en œuvre les fiches actions et qui continue à fédérer les acteurs et partenaires, employé par une structure qui porte la CFTE, qui pourrait être le SIPME.
- Dans un second temps, un autre outil, l'opération Grand Site pourrait permettre d'aller plus loin.
- **Consensus pour identifier et donner les moyens à une structure pour animer.**

Action D 2 : Mise en place d'un ou plusieurs points d'accueil et d'information au sein du massif grand Estérel

- Possibilité de renforcer l'accueil en période estivale avec des structures mobiles légères.
- Un patrimoine existant dans l'Estérel qu'il serait intéressant d'utiliser pour créer un/des points d'accueil.
- Peut-être prévoir deux points d'accueil, l'un côté Mandelieu et de l'autre côté, le Malpey.
- Il peut y avoir différents points d'accueil de différents types : un point principal et des points secondaires

- Pour tout ce qui est construction et rénovation du bâti, le site classé, les PPRIF seront des obstacles.
- **Consensus pour mettre en place un lieu pour toute l'année et des lieux complémentaires selon la saison, la localisation des points d'accueil et l'importance donnée à chacun sera liée à l'étude des flux et au schéma d'accueil.**

Action D 3 : Financer l'entretien du massif

- Sachant que la fonction de production est secondaire en forêt de l'Estérel et que celle d'accueil est fortement développée, la question se pose de savoir comment cette seconde fonction peut avoir un bénéfice pour le massif.
- Les professionnels sont déjà partenaires, leur participation se traduit par l'éducation du public accompagné. Cette participation pourrait aller au-delà, mais dans ce cas, il faut une contrepartie, une différenciation des guides qui participent de ceux qui ne participent pas.
- La fonction accueil, c'est aussi les hébergements, et il existe aussi la taxe de séjour et toutes les taxes locales des gens qui vivent et travaillent sur site. Il faut ensuite que le choix de réattribuer cet argent au financement de la gestion du massif soit fait au sein des collectivités territoriales.
- Les chasseurs considèrent qu'ils contribuent déjà suffisamment, et quasiment à la limite de ce qui leur est possible.
- Une réflexion en cours sur Roquebrune : faire participer les usagers sous forme de bénévoles à la gestion des forêts sur le territoire d'une association de propriétaires.
- L'Estérel est un moteur économique local, qui rend un service à une population bien plus grande que celle des stricts usagers.

Des choses à rajouter ?

- Un projet évoqué : la RBI. Ce projet doit être mené davantage en lien avec la Charte, avec davantage de transparence.
- L'accueil des publics handicapés serait également à traiter, la difficulté d'accès au massif pour les bus pose problème pour ce public. Le schéma d'accueil aura son rôle à jouer. Il existe déjà 3 sentiers en forêt domaniale de l'Estérel.
- Le changement climatique : entrer dans des programmes de recherche /suivi de placettes déjà en court au niveau régional, porter à connaissance : sur le changement climatique, les données météorologiques...